



Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Région Sud Est
Hélène Berrier 07.76.11.53.21
Fatima Oulhachmi 06.43.44.93.82
snpespaca@gmail.com



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration liminaire CTIR Formation et bilan social

Marseille, le 22 novembre 2021



Monsieur le Directeur Interrégional,

Impossible de débiter notre déclaration liminaire sans avoir une pensée pour notre jeune collègue stagiaire dans le Vaucluse, décédée il y a peu, suite au Covid-19. Nous nous associons à la douleur de sa famille, de ses proches, de ses collègues du foyer des Provençales, des formateur.trices du PTF et de ses camarades stagiaires.

Ce décès tragique nous rappelle malheureusement l'importance de la prévention face à cette pandémie. S'il nous faut souligner toute la bienveillance et l'humanité prodiguée par la DiR, la DT 13, la DT 84 et le PTF dans l'accompagnement familial de notre collègue en formation, nous sommes cependant toujours contraints, aussi, de constater, que cette mansuétude n'est pas toujours au rendez-vous quand il s'agit de faire respecter les préconisations des médecins de prévention ou encore quand il s'agit d'accompagner les collègues **qui se retrouvent** dans des situations de maladie, d'agressions, ou d'accidents de travail. Il devient urgent de se mettre au diapason des recommandations nationales.

Ce CTIR se tient aujourd'hui, après plusieurs ajournements, sur deux points d'ordre du jour :

- **Le bilan de la formation**
- **Le bilan social.**

Nous l'avons déjà dénoncé plusieurs fois Ces deux sujets méritent des instances paritaires de travail uniques, comme cela fut le cas jusqu'à présent...

Bilan de la formation

Une fois n'est pas coutume, nous sommes dans l'obligation de rappeler que nous nous opposons à toute instrumentalisation de la formation à la PJJ. Si nous sommes favorables à des formations sur le CJPM, et nous les considérons évidemment incontournables bien que tardives, il nous apparaît très nettement que celles-ci sont sur l'approche technique et juridique de ce nouveau Code, stricto sensu. La PJJ est une administration éducative au sein du ministère de la Justice. Afin de pouvoir exercer nos missions et rester sur nos deux jambes, il devient urgent de recentrer notre réflexion par des formations sur l'action

éducative dans le cadre de ce CJPM pour retrouver du sens à nos métiers. Les premières semaines nous démontrent déjà que l'application du CJPM, conjuguée à celle de la LPJ, dévoient fortement le sens de nos missions éducatives.

Le PTF n'est pas la courroie de transmission de Mme Caubel ou du Garde des Sceaux comme les services éducatifs ne sont pas de simples exécutants d'un cadre légal et dénués de compétences professionnelles. Le PTF doit rester un lieu de formation garantissant l'exercice d'une réflexion collective affranchie de la commande politique. Le courant actuel, avec la signature d'un protocole armée/PJJ établissant des formations des cadres par les militaires, renforce ce sentiment d'une seule et bonne parole à ne pas contester. Par ailleurs, le PTF n'est pas là pour sous-traire la DiR de ses responsabilités. Suite à la fermeture du CEF Les cèdres, les professionnel.les ont eu l'injonction de repartir en formation continue.... Comme si ce qu'ils.elles ont dénoncé, en matière de violences dans la gestion des personnels, serait lié à leur manque de formation professionnelle.... Faut-il rappeler le précédent avec le CEF de Brignoles qui a conduit à faire exploser une équipe provoquant des conséquences lourdes sur le plan psychologique ? Nous contestons fortement la méthodologie utilisée et demandons que ces personnels puissent être entendus dans ce qu'ils ont traversé en toute objectivité. Mais l'objectivité ne semble pas souvent de mise quand il s'agit de mettre en lumière les dysfonctionnements des liens hiérarchiques à la PJJ.

Formations continues : on constate clairement que les stages à la main du PTF et des agents se réduisent comme neige au soleil. L'augmentation des thématiques imposées est évidente : CJPM bien-sûr, Parcours, radicalisation, laïcité, ce qui laisse peu de place et de moyens pour les autres formations.

FSE 18 mois : nous l'avons déjà dénoncé sur le plan national, mais aussi lors de la venue de Mme Caubel à Avignon, ce qu'elle a balayé avec mépris et morgue d'un revers de la main. 18 mois, c'est trop court, trop rapide, pas sérieux. les collègues n'ont pas le temps d'éprouver vraiment le métier. Que veut-on vraiment pour les jeunes suivis par la PJJ ? Lyes Louffok le dénonce pour l'ASE, mais on peut l'étendre pour la PJJ : *On ne peut avoir la prétention d'offrir une véritable protection aux enfants quand on maltraite les travailleurs sociaux.*

Les tuteurs FSE classique n'ont plus de décharges et depuis peu, plus d'indemnité de compensation alors que la charge de travail est énorme avec la grille d'évaluation par compétences. Là encore, c'est un recul. Comment pouvez vous le justifier alors qu'on sait l'importance aujourd'hui de cet accompagnement ?

Les contractuel.les, quel que soit le corps de métier sont logé.es à la même enseigne, en pire encore. Quid des trois jours de découverte de l'institution ? Qui l'organise, dans les DT, dans les services ? Comment peut-on prétendre qu'il s'agit d'une construction sérieuse et répondant aux exigences de nos métiers ? Quid d'un accueil de qualité sur les services explicitant le cadre de notre intervention et nos missions ?

Quid de l'intérêt porté pour la formation dans les DT ? Pour faire remonter les besoins en formation, encore faut-il avoir une CTFC. Or seule la DT 13 en organise régulièrement. Comment faire remonter les besoins ailleurs ? Pourquoi la formation n'est pas considérée comme une priorité à partager avec les professionnel.les sur les autres DT ?

Les inscriptions sur les formations semblent devenues absconses. On n'arrive plus à savoir si l'inscription sur une formation est validée, particulièrement sur le CJPM, ni sur quel groupe on est retenu. Les informations arrivent des DT mais les convocations semblent se perdre dans le cloud. Pouvez-vous clarifier le canal d'inscription puis d'informations aux personnels ? De plus, les personnels ne sont même pas informé.es de la non validation du DS. Faut-il penser qu'un.e DS n'ait pas besoin de raisons professionnelles pour cet avis et donc ne pas avoir à informer les concerné.e.s de sa décision ?

Le nombre de jours de formation a baissé en 2020 à cause de la Covid. Que faites-vous en direction des agents qui ne vont jamais en formation pour en comprendre les raisons ? Les nécessités de service augmentent et les pressions dans les services n'ont jamais été importantes qui laissent entendre, implicitement, que la formation deviendrait secondaire. Que dire notamment des cadres absent.es sur les formations notamment celles en lien avec la prise en charge éducative comme la formation concernant les mineur.es étranger.ères isolé.es, ce qui laisse entendre qu'iel.le.s n'ont pas besoin de connaissances sur les questions éducatives et participe un peu plus à la séparation des liens professionnels ?

Formation syndicale : Là aussi, nous avons été amenés à dénoncer des entraves au droit à la formation syndicale de base sur le Vaucluse. Comment faut-il comprendre ce courant qui se dessine à la PJJ ?

Concernant le bilan social qui nous est présenté aujourd'hui, il est à l'image de ce que nous dénonçons pour la formation. Le décalage entre les discours et les grandes déclarations se voient de plus en plus. Qu'il s'agisse du respect des préconisations, de l'accompagnement des personnels ou encore de la violence dans la gestion des personnels. Depuis la rentrée et l'entrée en vigueur du CJPM, les conditions de travail des personnels se sont fortement dégradées, avec un climat peu propice à l'équilibre professionnel. L'explosion des arrêts maladie en milieu ouvert atteste d'une dégradation des conditions de travail dans ce secteur en lien avec la culture du changement du sens de nos missions... Mais la situation est la même en hébergement pour qui l'autonomie éducative des équipes est tombée dans une forme d'obsolescence programmée. Que dire des personnels administratifs qui se noient dans les tracasseries administratives qui perdent de leur sens ?

Que dire de la question de l'égalité femmes/hommes quand on constate encore une fois que l'égalité dans l'avancement n'est pas au niveau des discours ? Rappelons que la journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles, est le 25 novembre. Il reste du pain sur la planche et ce n'est certainement pas la banalisation des primes au mérite et le gel du point d'indice ou le traitement inégalitaire de la NBI qui va contribuer à l'amélioration du climat social à la PJJ.